ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 122921

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le problème du cadencement et des horaires de TGV sur la desserte Paris/Tours.

Texte de la réponse

Le développement de l'offre TGV de la SNCF entre Paris et Tours, avec l'ajout récent d'une huitième fréquence quotidienne permet un dernier départ à 20 h 38 de Paris durant la semaine, contre seulement 19 h 30 précédemment. En ce qui concerne la pointe du soir pour les voyageurs pendulaires, l'offre à destination de Tours est maintenue, moyennant des modifications horaires d'au plus 10 minutes. Le train de 18 h 38, central, est réalisé avec le matériel le plus capacitaire dont dispose la SNCF, soit une double rame Duplex. En ce qui concerne la desserte de milieu de journée, il est nécessaire de replacer son évolution dans le contexte de l'axe Atlantique dans son ensemble. D'importants travaux se dérouleront en 2012, et durant les années suivantes, pour à la fois remettre en état la ligne classique entre Tours et Bordeaux et construire la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique. Ces travaux imposent de réorganiser tous les trains au sud de Tours, ce qui a des effets au nord de Tours également. Réseau ferré de France (RFF) et la SNCF étudient actuellement toutes les possibilités de répondre au mieux à la demande exprimée par les usagers. Enfin, pour la desserte de soirée de Tours via Orléans, le train intercités de 22 h 52 (23 h 08 au service annuel 2012), dont l'État est autorité organisatrice, est maintenu les vendredis, samedis et dimanches, jours où ce train répond à une réelle demande.

Données clés

Auteur : M. Jean-Patrick Gille
Circonscription : Indre-et-Loire (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122921
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12153
Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 53